

Régime de
retraite de
Postes Canada
RAPPORT AUX
PARTICIPANTS
2016

Rémunération totale

Régime de retraite | Rémunération et primes | Avantages sociaux | Santé et mieux-être



Table des matières

Message de la présidente du Conseil d'administration

- 1 Message du chef des finances et du chef des ressources humaines
- 2 Aperçu des participants
- 3 Nos services aux participants
- 4 Volet à prestations déterminées (PD) – Survol de 2016
- 6 Volet à cotisations déterminées (CD) – Survol de 2016
- 7 Gouvernance du Régime
- 9 Stratégie de gestion du risque
- 11 Nos placements – Volet à PD
- 17 Points saillants de la situation financière – Volet à PD
- 18 Résumé des états financiers
- 20 Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation – Volet à PD
- 24 Glossaire

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

La Société canadienne des postes est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés* de Postes Canada. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d'une façon sécuritaire et confidentielle.

Remarque

Pour les besoins du présent rapport, « Régime » et « Régime de retraite » renvoie au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, qui comporte le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées, à moins d'indication contraire. La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) fédérale.

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les renseignements financiers sont des données non auditées extraites des états financiers. Ce rapport et les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site Web retraitescp.com ou sur demande.

Les termes qui paraissent **en gris en caractères gras** à leur première utilisation sont définis dans le glossaire à la fin du document.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Message de la présidente du Conseil d'administration



Siân M. Matthews

Présidente du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce une surveillance sur l'administration du Régime de retraite, les résultats et les stratégies de ses placements. Notre surveillance et notre gouvernance sont sérieuses, prudentes et professionnelles. En plus de respecter les lois, nous adhérons rigoureusement aux principes bien établis des administrateurs de régime.

Le Régime continue d'être bien géré. Ses placements affichent un taux de rendement de 7,9 % pour 2016. Ce pourcentage est supérieur à notre indice de référence de 6,7 %. Le résultat de 2016 est aussi supérieur à notre taux de rendement de 7,3 % pour 2015.

Le Conseil est satisfait des résultats initiaux de la stratégie de placement en fonction du passif qui a été approuvée en août 2015 dans le but de réduire au minimum la volatilité de la situation financière du Régime. Ceci a donné lieu à une meilleure correspondance quant aux obligations au titre des prestations de retraite du Régime.

Les participants au Régime comprennent, bien sûr, ceux qui sont actifs et ceux qui ont pris leur retraite après des années au service des Canadiens. Le Conseil et la direction se sont engagés à ce que Postes Canada respecte toutes ses obligations à l'égard des participants. Nous agissons dans leur intérêt non seulement parce que nous avons une responsabilité fiduciaire de le faire, mais aussi parce que nous respectons les participants au Régime et leur service. Bien que Postes Canada et les groupes d'intérêt requièrent plus de temps pour parvenir à une solution à la hauteur des défis du Régime, nous visons constamment à le rendre viable.

Enfin, au nom du Conseil, je tiens à remercier le Comité des pensions et son président A. Michel Lavigne, ainsi que Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements, pour leur gestion du Régime. Je remercie aussi le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions pour leurs précieux conseils.

Message du chef des finances et du chef des ressources humaines



Wayne Cheeseman
Chef des finances



Scott G. McDonald
Chef des ressources humaines

La répondante du Régime – Postes Canada – doit être solide pour que le Régime soit solide. Les efforts de la direction en vue de renforcer Postes Canada continuent à porter leurs fruits. En 2016, la Société a continué d’afficher des résultats encourageants, particulièrement en mettant l’accent sur la croissance du secteur des colis en tant que n° 1 des colis au Canada. Les décisions de la direction en 2016, ainsi que les stratégies adoptées au cours des dernières années, nous acheminent vers notre objectif d’autonomie financière.

En mai 2016, le gouvernement du Canada a entrepris un examen de Postes Canada en demandant d’abord à un groupe de travail indépendant d’examiner les options pour l’avenir. Dans un deuxième temps, un comité parlementaire a tenu des audiences et a fait état de ses conclusions et de ses recommandations en décembre. Des modifications sont encore requises pour assurer la viabilité financière à long terme du Régime, et ce sujet a été un élément important tout au long du processus d’examen.

Nous tenons à assurer les participants que le Régime bénéficie d’une stratégie de placement choisie judicieusement et exécutée de manière compétente. En gérant activement le portefeuille au nom des participants, nous avons augmenté la valeur du Régime de 265 millions de dollars en 2016, et de 1,4 milliard de dollars au cours des 10 dernières années, comparativement à l’indice de référence.

En résumé, le Régime continue à profiter de placements prudents et d’une administration responsable. Nous sommes prêts à relever les défis à long terme auxquels le Régime fait face et d’assurer son avenir pour les participants. Nous comprenons notre responsabilité d’informer les participants et nous réitérons notre engagement d’informer, de consulter et de négocier, au besoin.

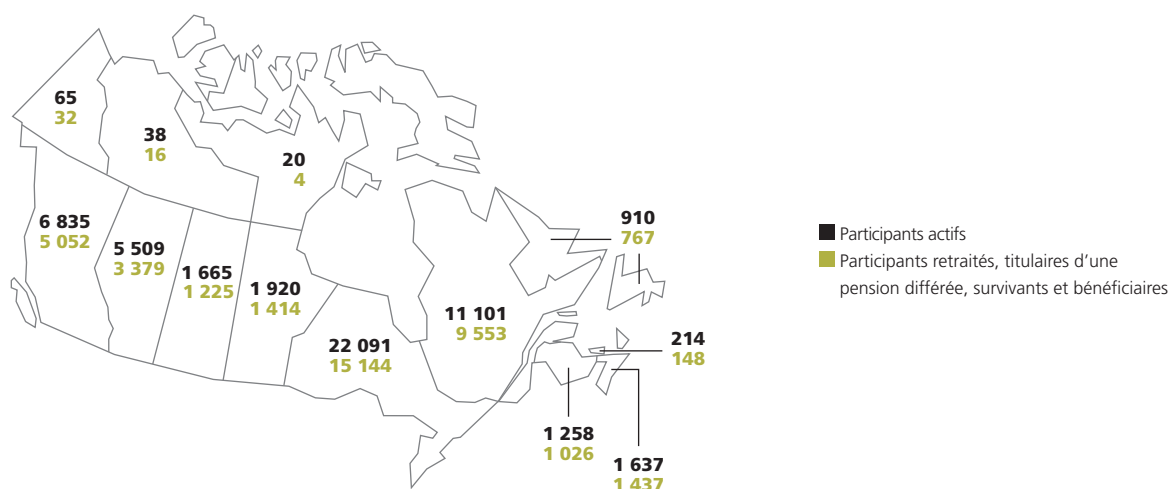
En résumé, le Régime continue à profiter de placements prudents et d’une administration responsable. Nous sommes prêts à relever les défis à long terme auxquels le Régime fait face et d’assurer son avenir pour les participants.

Aperçu des participants

	2012	2013	2014	2015	2016 ¹
Participants actifs	57 923	55 509	54 147	53 238	53 263
Pourcentage	67,1 %	64,0 %	61,2 %	59,1 %	57,5 %
Participants retraités	26 236	28 715	31 219	33 448	35 707
Pourcentage	30,4 %	33,1 %	35,3 %	37,2 %	38,6 %
Titulaires d'une pension différée, survivant et bénéficiaires	2 193	2 548	3 051	3 353	3 603
Pourcentage	2,5 %	2,9 %	3,5 %	3,7 %	3,9 %
Total	86 352	86 772	88 417	90 039	92 573

1. Pour 2016, les renseignements portent sur 91 015 participants au volet à prestations déterminées (PD) et 1 558 participants au volet à cotisations déterminées (CD) du Régime (1 360 participants actifs et 198 participants différés au volet à CD).

Participants à l'échelle du Canada au 31 décembre 2016



Répartition des participants actifs et retraités par âge au 31 décembre 2016

Âge	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	Plus de 79 ans
Participants actifs au volet à PD	1 044	8 214	15 064	20 795	6 586	199	1
Participants actifs au volet à CD	229	511	396	189	35	0	0
Participants retraités au volet à PD	2	22	184	5 411	22 365	7 359	364

Moyenne d'âge	2016	2015
Participants actifs au volet à PD	49,6	49,5
Participants actifs au volet à CD	39,0	38,0
Participants au volet à PD au départ à la retraite	60,3	60,1
Participants retraités au volet à PD	65,5	64,9

Le saviez-vous?

Au cours des cinq prochaines années, 17 932 participants actifs au volet à PD auront atteint l'âge ouvrant droit à pension.

Nos services aux participants

Centre du régime de retraite pour les participants au volet à PD

Le Centre du régime de retraite est au cœur des services aux participants. Il répond aux demandes des participants par téléphone ou par la poste et exécute les transactions. Cette équipe offre des services tels que le traitement des départs à la retraite, des cessations d'emploi et des décès, les versements des prestations aux nouveaux retraités, les rachats de service accompagné d'option, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance-vie des retraités et l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé. De plus, la Fiducie RBC Services aux investisseurs offre des services aux retraités concernant le versement de leurs prestations de retraite du volet à PD.

2016	2015	
49 653	51 675	Appels téléphoniques des participants au Service des pensions
3 913	3 995	Appels téléphoniques des retraités à la Fiducie RBC Services aux investisseurs
8 541	9 623	Appels téléphoniques aux participants
47 542	48 910	Transactions effectuées pour les participants par le Service des pensions
120 270	121 797	Estimations des prestations de retraite effectuées à l'aide du calculateur sur le site Web
68	70	Ateliers de préretraite
2 195	1 998	Participants aux ateliers
330	311	Consultations individuelles au cours des ateliers
4,4/5,0	4,4/5,0	Cote de satisfaction des participants
4,3/5,0	4,3/5,0	Cote visée

En 2016, le Service des pensions a préparé près de 87 000 relevés annuels de prestations de retraite personnalisés pour les participants actifs, les participants retraités, les titulaires d'une pension différée et les survivants.

Ateliers de préretraite

Des ateliers de préretraite en personne sont offerts aux participants au Régime pour les aider à entreprendre leur projet de retraite. Ils sont offerts, par invitation seulement, aux participants au Régime qui sont à cinq ans de l'obtention d'une pension non réduite. Ces ateliers portent sur les caractéristiques du Régime de retraite de Postes Canada, les avantages sociaux à la retraite, les programmes gouvernementaux, la planification financière, la planification testamentaire et successorale, la santé et le mieux-être. Nous avons reçu de nombreux commentaires positifs de la part des participants qui ont assisté aux ateliers.

retraitescp.com

Le site Web **retraitescp.com** donne des renseignements sur l'ensemble des programmes de retraite de Postes Canada : les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime, ainsi que le Régime d'épargne-retraite collectif et le Régime d'épargne volontaire. Le nouvel outil de production de rapports mis en place en août 2015 a permis de recenser 75 347 visites et 55 033 visiteurs uniques en 2016.

L'équipe du Service des pensions s'est engagée à offrir des services rapides, proactifs et empreints de compassion à tous les participants au Régime.

Volet à prestations déterminées (PD) – Survol de 2016

Actif

23,1 milliards de dollars

Actifs nets de placement
au 31 décembre 2016

Taux de rendement en 2016

7,9 %

Indice de référence¹

6,7 %

En 2015, le Régime a fait l'objet d'une stratégie de placement en fonction du passif, qui consiste à gérer l'actif du Régime en fonction de ses éléments de passif dans le cadre d'une approche de diminution des risques. Cette stratégie vise à réduire au minimum la volatilité de la situation financière du Régime en faisant mieux correspondre l'actif et le passif. Reportez-vous aux pages 9 à 13 pour en savoir plus.

Estimation de la situation de capitalisation au 31 décembre 2016

Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé²

(moyenne de 3 ans)

6,7 milliards de dollars

Capitalisation à **77,2** %

Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché²

(approche de liquidation)

6,5 milliards de dollars

Capitalisation à **78,1** %

Excédent sur le plan de la continuité

1,8 milliard de dollars

Capitalisation à **108,7** %

La situation financière du Régime s'est améliorée en 2016, en raison des gains de placement d'années antérieures sur la valeur lissée des actifs, d'un bon rendement des placements, et d'une baisse du taux d'inflation hypothétique. Les améliorations ont été contrées par une diminution du **taux d'actualisation** et par l'impact des changements au niveau des hypothèses – reportez-vous à la page 20 pour plus d'information.

+ Cotisations en 2016

Participants

229 millions de dollars

Postes Canada Service courant

241 millions de dollars

Postes Canada Paiements spéciaux

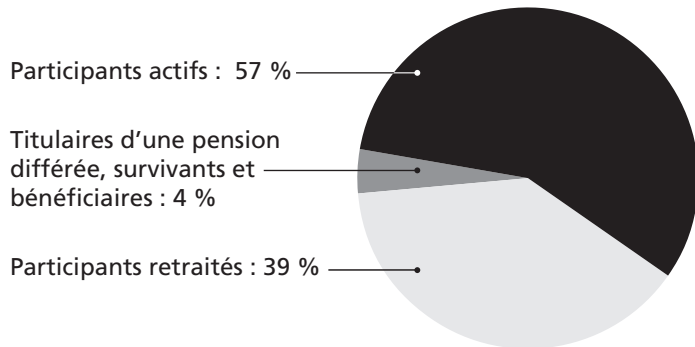
34 millions de dollars

- Prestations versées en 2016

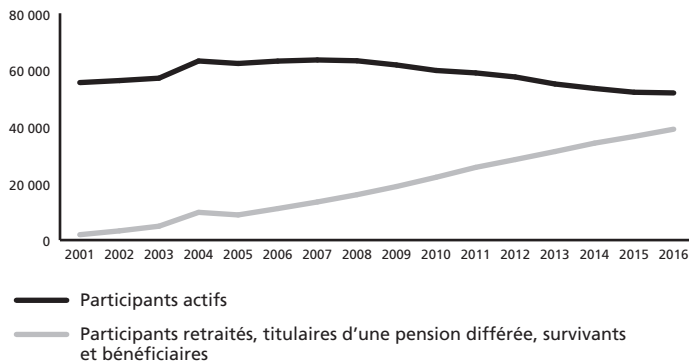
939 millions de dollars

1. Voir le glossaire.
2. Voir à la page 23.

Participants en 2016



Évolution de la participations au Régime



Le Régime continue de prendre de la maturité. Les retraités représentent maintenant 39 % des participants et environ 57 % des obligations de solvabilité.



Communications avec les participants

62 107



Cote de satisfaction des participants

4,4/5



Visites du site retraitescp.com

75 347

Coûts concurrentiels

Placements

0,36 \$ par 100 \$ d'éléments d'actif – coût inférieur à la moyenne de notre groupe de pairs se situant à **0,39 \$**

Administration

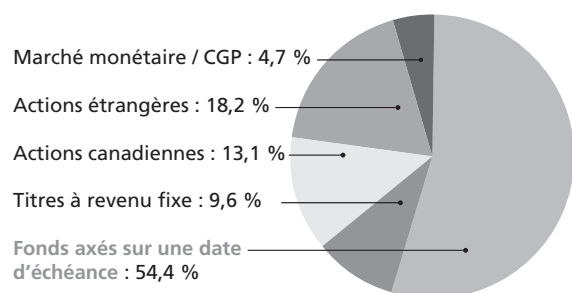
128 \$ par participant – coût inférieur à la moyenne de notre groupe de pairs : **208 \$**

Source : Sondages de CEM Benchmarking menés pour 2015.

Volet à cotisations déterminées (CD) – Survol de 2016

Au 31 décembre	2016	2015
Participants actifs au volet à CD	1 360	1 097
Participants différés au volet à CD	198	253
Cotisations moyennes (% de la paie)		
Postes Canada	6,6 %	6,0 %
Participants	3,8 %	3,6 %
Régime d'épargne volontaire (REV)		
Participants au REV	309	234
Actif	2,7 M\$	1,9 M\$
Cotisations moyennes des participants au REV (% de la paie)	4,2 %	4,1 %

Répartition de l'actif au 31 décembre 2016



Vous voulez connaître le rendement de vos placements en 2016?

Reportez-vous au relevé personnalisé de la Financière Sun Life en date du 31 décembre que vous avez reçu chez vous, ou visitez le site Web destiné aux participants à l'adresse masunlife.ca

Le saviez-vous?

Les participants au volet à CD ont accès gratuitement à une série de webinaires de 60 minutes offerts par la Financière Sun Life. Ces webinaires interactifs sont conçus pour fournir de l'information facile à comprendre sur la planification financière et de la retraite à tous les participants, quelle que soit l'étape de leur carrière. Visitez le site retraitescp.com > Cotisations déterminées (CD) > Retraite > Ateliers et webinaires pour en savoir plus sur les sujets présentés, et inscrivez-vous à une prochaine séance sur le site sunlife.ca/monargent.

Nos services aux participants du volet à CD

Participants ayant appelé le Centre de soutien à la clientèle de la Financière Sun Life : 309

Les trois principaux objets des appels concernaient les soldes de compte, les retraits et le départ à la retraite ou la cessation d'emploi.

Participants ayant visité le site masunlife.ca : 619

Les trois principales sections consultées étaient les soldes de compte, l'historique des transactions et le rendement des placements.

Communications pour les participants au volet à CD en 2016

- Campagne annuelle sur le Régime d'épargne volontaire (REV) pour encourager les participants à cotiser au REV.
- Renseignements sur les webinaires Mon argent @u travail offerts par la Financière Sun Life.
- Promotion Enjeu Épargne de la Financière Sun Life visant à accroître les connaissances des employés en matière d'épargne en vue de la retraite et à améliorer la littéracie financière.
- Avis concernant la réduction des frais de gestion des fonds.

Découvrez les Outils mon argent et modifiez vos placements sur le site masunlife.ca

Êtes-vous en bonne voie d'atteindre vos objectifs de retraite? Utilisez l'outil **Planificateur de retraite** pour voir si votre épargne vous permettra de réaliser votre objectif de retraite.

Vous aimeriez savoir quelles sont les options de placement qui vous conviennent le mieux? Utilisez l'outil **Répartition de l'actif**.

Si vous êtes un investisseur dans la catégorie « aidez-moi à le faire » ou dans la catégorie « je le ferai moi-même », vous pourriez utiliser l'outil de **rééquilibrage** automatique. Avec cette fonction, la composition de l'actif se rééquilibre automatiquement chaque trimestre, sans intervention de votre part.

Au 31 décembre 2016, **217** participants ont complété l'outil Planificateur de retraite, **206** participants ont complété l'outil Répartition de l'actif et **359** participants ont complété l'outil de rééquilibrage.

37 % L'augmentation du nombre de participants au volet à CD qui ont complété l'outil Planificateur de retraite en 2016

Complétez l'outil Planificateur de retraite en répondant à quelques questions simples pour voir si votre épargne vous permettra de réaliser votre objectif de retraite. Vous pourrez suivre vos progrès sur chaque relevé de compte et en ligne.

Gouvernance du Régime

Postes Canada a comme vision que tous les participants au régime de retraite aient une sécurité financière à la retraite, et sa mission consiste à gérer et investir avec prudence l'actif du Régime au profit des participants.

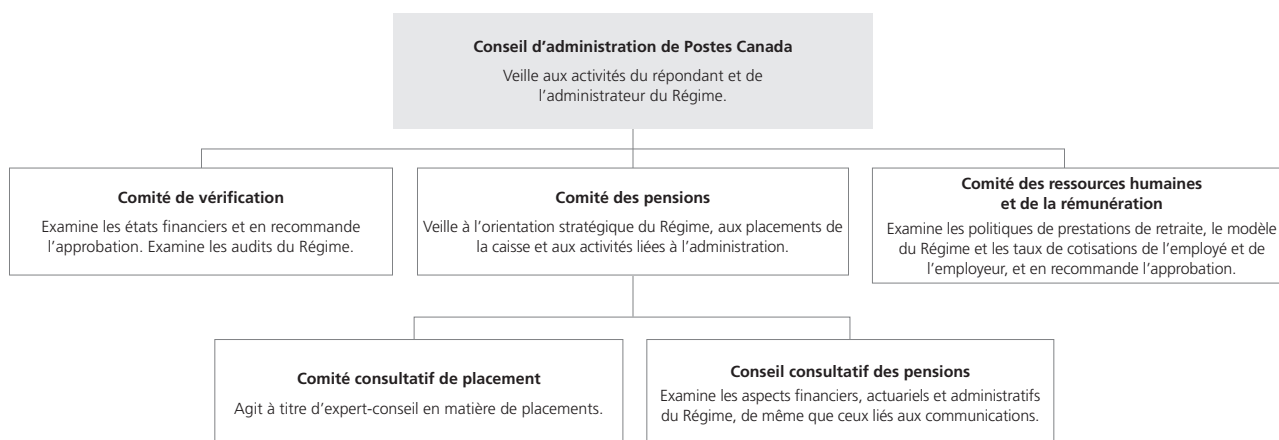
Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation du Régime et de la conception de son modèle, qui détermine les prestations offertes aux participants au Régime. Elle est également l'administratrice du Régime, et elle est responsable de la gestion du Régime et des placements de la caisse de retraite.

Le Conseil d'administration de Postes Canada surveille ces activités afin de s'assurer qu'elles sont effectuées de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil suit ses normes de conduite qui décrivent les règles d'éthique, notamment en matière de conflit d'intérêts, de précautions, de diligence et de compétences (disponibles sur postescanada.ca > Postes Canada > À notre sujet > Entreprise > Régie d'entreprise > Le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration).

Une structure de gouvernance robuste a été établie par le Conseil pour le Régime, et celle-ci est illustrée ci-dessous.

Les comités qui relèvent directement du Conseil sont composés de membres nommés du Conseil ayant une expertise s'appliquant aux régimes de retraite. Le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions (CCP) comprennent des représentants des agents négociateurs et donnent au Comité des pensions des conseils sur les placements et l'administration. Les rapports des réunions du CCP sont présentés sur le site retraitescp.com > Gouvernance > Conseil consultatif des pensions > Les réunions du CCP.

Pour en savoir plus, visitez le site retraitescp.com sous l'onglet Gouvernance.



Liste des membres du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2016

Conseil d'administration

Siân M. Matthews (présidente) ★▲●
 Deepak Chopra
 Thomas Cryer FCPA, FCA ★▲
 Michèle Desjardins ●
 A. Michel Lavigne FCPA, FCA ★▲
 Andrew B. Paterson ▲●
 Alain Sans Cartier ★
 William H. Sheffield B.Sc., MBA, IAS.A ★●
 Sharon Sparkes MBA, CPA, CA ★▲
 Donald Woodley ●

★ Membre du Comité des pensions
 ▲ Membre du Comité de vérification
 ● Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

ACMPA Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
 AFPC Alliance de la Fonction publique du Canada
 AOPC Association des officiers des postes du Canada
 SEPC Syndicat des employés des postes et communications
 STTP Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

La biographie des membres indiqués ci-dessus est affichée sur le site retraitescp.com.

Comité consultatif de placement

J. Lorne Braithwaite B.Com, MBA (président)
 Phillip H. Doherty B.Com, MBA, FCPA, CA
 Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A
 Richard L. Knowles A.F.A., B.A. (spéc.)
 A. Michel Lavigne FCPA, FCA

Représentants des syndicats et des associations
 Isla Carmichael Ph.D, M.Éd., M.A.
 Hugh Mackenzie M.A., IAS.A

Conseil consultatif des pensions

Représentants de Postes Canada

Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A (président)
 Steven Galezowski MBA, CPA, CA, ICEEE, A.F.A.
 Lou Greco MBA, CPA, CA
 Kateri Saumure B.A.C.mn
 Patricia Vincent B.Com, PRA

Représentants élus

Mary Bishop CPA, CA, CEBS (participants retraités)
 Angelo Colacci (tous les participants actifs)
 William (Bill) R. Price B.A., M.A. (participants retraités)
 David Taylor (employés cadres et exempts)

Représentants des syndicats et des associations

Daryl Bean (AFPC / SEPC)
 Madeleine Cleroux (STTP)
 Beverly Collins (STTP)
 Guy Dubois (AOPC)
 Rona Eckert (STTP)
 Sylvain Lapointe (STTP)
 Daniel Maheux (ACMPA)
 François Paradis (AFPC / SEPC, AOPC, ACMPA)

Tâches et responsabilités déléguées à des professionnels qualifiés

Les activités de gestion des placements et d'administration du Régime sont déléguées par le Comité des pensions du Conseil aux équipes Division des placements, Finances et Service des pensions de Postes Canada. Ces équipes sont composées de professionnels qualifiés qui ont les connaissances, les aptitudes, les ressources d'information et l'expertise nécessaires pour exécuter leurs fonctions spécialisées. En plus d'être chargé des mandats de placement gérés à l'interne, le Comité des pensions choisit des gestionnaires de placements externes réputés pour exécuter des mandats de placement précis conformément à nos énoncés des politiques et des procédures de placement.

Le Comité des pensions fait également appel à des fournisseurs de services externes ayant un savoir-faire spécialisé, tels que des sociétés d'actuaire et des sociétés d'experts-conseils, au besoin. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Régime est administré et soutenu, visitez le site retraitescp.com à la rubrique Aperçu de la gouvernance.

Nos bonnes pratiques de gouvernance

Surveillance

Cette pratique comporte l'évaluation trimestrielle du rendement des placements et des ratios de capitalisation, au besoin. Les listes de vérification de la conformité des placements, le rendement du service, les contrats des fournisseurs de services, les gestionnaires de placements (internes et externes) ainsi que les ententes sur les niveaux de service font également l'objet d'une surveillance régulière.

Gestion du risque

Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques qui définit le seuil de tolérance au risque du Régime en matière d'administration et de placements. Le cadre guide l'élaboration de stratégies visant l'atteinte des objectifs globaux. De plus, le Comité des pensions consulte le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite, qui fournit des conseils sur les possibilités d'exposition aux risques. La stratégie de gestion du risque est présentée à la page suivante.

Évaluation

Les pratiques efficaces de gouvernance et les pratiques prudentes de placement sont évaluées sur une base annuelle à l'aide des questionnaires de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Le Comité des pensions examine les résultats afin de déterminer la mesure dans laquelle le Régime respecte les principes de l'ACOR. Visitez le site capsa-acor.org.

Communication

La communication avec les participants aux volets à CD et à PD du Régime se fait au moyen d'un certain nombre de publications et d'initiatives. En 2016, les prescriptions de la loi liées à la communication aux participants ont été respectées en produisant le Rapport aux participants 2015, les relevés personnalisés pour les participants actifs et retraités du volet à PD, et les bulletins *Parlons régime de retraite* et *Encontact* qui comprenaient un avis concernant les modifications apportées au Régime. Les participants au volet à CD ont reçu des communications additionnelles de la Financière Sun Life, le fournisseur de services liés au volet à CD. La plupart des publications mentionnées ci-dessus ainsi que les états financiers audités du Régime peuvent être consultés à l'adresse retraitescp.com.

Audit

Des audits sont menés régulièrement par des vérificateurs externes indépendants et nos vérificateurs internes. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) peut effectuer des examens du plan de gouvernance sur place, de temps à autre.

En 2016, le **groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C)** s'est réuni à deux reprises afin de discuter des lacunes possibles en matière d'information pour les participants et il a examiné les options de communication futures avec les participants au Régime. Une adresse de courriel a été créée afin de permettre aux participants au Régime de communiquer avec les représentants du groupe C et C s'ils avaient des questions ou des préoccupations (groupeCCgroup@postescanada.ca). La liste des représentants et les rapports des réunions du groupe C et C sont présentés sur le site retraitescp.com sous l'onglet Groupe C et C.

Stratégie de gestion du risque

Bon nombre de facteurs peuvent représenter un risque pour la situation financière d'un régime de retraite. Les principaux facteurs sont le risque lié à la capitalisation et le risque lié aux placements.

Trois leviers principaux sont mis à la disposition des répondants des régimes de retraite pour les aider à gérer les risques des régimes :



Politique en matière de capitalisation
(cotisations de l'employeur et des employés)



Politique de placement
(stratégies d'amélioration du rendement ou de réduction du risque et stratégies de transfert des risques, comme l'assurance longévité et la souscription de rentes)



Politique sur les prestations
(niveau et type de prestations offertes)

Risque lié à la capitalisation

Le risque lié à la capitalisation est l'un des principaux risques auxquels le Régime est exposé. Il s'agit du risque que les taux de croissance des placements et des cotisations ne soient pas suffisants pour respecter les **obligations au titre des prestations de retraite**, occasionnant ainsi un déficit actuariel. Les facteurs les plus importants liés à ce risque sont les baisses des taux d'actualisation et un rendement de placements inférieur aux rendements prévus.

Actuellement, le risque le plus important est lié aux taux d'intérêt. Pour les régimes indexés, comme le Régime de retraite de Postes Canada (volet à PD), il s'agit des taux d'intérêt réels, qui sont les taux d'intérêt nets de l'inflation. Le faible niveau des taux d'intérêt des récentes années fait partie des éléments les plus importants de croissance des déficits de solvabilité.

En plus du risque lié aux taux d'intérêt, les placements subissent le risque des marchés, compte tenu du fait que les marchés des capitaux sont imprévisibles. Par conséquent, les rendements ne sont pas garantis et, pour certains types de placements, ils peuvent se révéler assez volatils.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des actifs nets de placement ou des obligations au titre des prestations de retraite fluctue. Un tel changement entraînerait une non-concordance entre l'actif du Régime et ses obligations.

Placement en fonction du passif : Des études de l'actif-passif sont menées de temps à autre pour orienter la stratégie de placement du Régime en fonction de facteurs économiques et démographiques. Le Régime continue à prendre de la maturité étant donné que les participants au Régime ont vieilli et que le nombre de retraités a augmenté. L'étude de l'actif et du passif effectuée en 2015 avait pour objectif principal de réduire au minimum la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite. Le placement en fonction du passif a été introduit dans ce contexte. Cette stratégie de placement, qui consiste à gérer l'actif du Régime en fonction de son passif, est considérée comme une forme de réduction du risque.

L'intention est de réduire au minimum l'instabilité de la capitalisation – ce qui est effectué essentiellement en tentant de mieux faire correspondre les éléments de l'actif du Régime et les éléments du passif. La première étape consiste à majorer la répartition cible des titres à revenu fixe. Les **obligations** de longue durée (par exemple, les obligations de 14 ou 15 ans) sont également majorées et correspondent mieux au passif du Régime. Enfin, la répartition cible d'**actifs non traditionnels** (biens immobiliers et infrastructure) est majorée graduellement pour améliorer potentiellement les rendements à long terme, tout en diversifiant le risque.

Un mouvement ascendant dans les taux d'intérêt les éloignant de leurs niveaux historiquement bas permet de maintenir le mouvement le long de la **trajectoire** de la stratégie de placement en fonction du passif. Toutefois, si la réduction des risques se produit trop rapidement, la situation de capitalisation du Régime ne s'améliorera pas à mesure que les taux d'intérêt se normaliseront. Par conséquent, une trajectoire d'élimination dynamique du risque en 10 étapes a été établie, afin d'entraîner des changements automatiques à la répartition de l'actif lorsque le ratio de solvabilité augmente aux niveaux précisés. Cette approche approuvée assurera un mouvement graduel vers la répartition d'éléments d'actif visée et aura pour effet d'améliorer la situation de capitalisation à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Le Régime fera l'objet d'une étude de l'actif et du passif tous les trois ans (ou lorsque le ratio de capitalisation atteint un certain seuil) en vue d'une évaluation et d'un rajustement potentiel de la stratégie de placement.

Le Comité des pensions gère le risque lié à la capitalisation en effectuant un suivi et un examen réguliers du ratio de capitalisation pour s'assurer que les objectifs de capitalisation sont convenables et que les décisions en matière de placement sont prises conformément à l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à prestations déterminées* et tiennent compte des données démographiques et des obligations à long terme du Régime.

Le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite veille à la conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime qui sont approuvés par le Comité des pensions et qui établissent les lignes directrices régissant les niveaux de risques prudents en assurant une diversification par classe et type d'actif, entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques ou économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et **capitalisation boursière**. Les risques involontaires, tels que de fortes expositions ou une grande concentration dans un secteur industriel particulier, sont communiqués clairement au gestionnaire de placement pertinent, de même qu'au directeur des placements et au Comité des pensions.

Risque lié aux placements

Le Régime est exposé à divers risques liés aux placements qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Les risques liés aux placements comprennent les risques applicables aux actions détenues dans le portefeuille boursier, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit au sein du portefeuille de titres à revenu fixe. Les placements sont exposés au risque de prix et au risque de liquidité. Le risque de prix ou le risque d'évaluation se produit lorsque le prix payé pour un actif est trop élevé. L'équipe de la Division des placements et les gestionnaires de placements externes se penchent longuement sur les mesures financières avant d'investir, afin d'éviter de trop payer. Le risque de liquidité est l'incapacité d'acheter ou de vendre un placement en temps opportun à un prix raisonnable. Une grande partie du total de l'actif dispose d'une liquidité quotidienne et l'équipe de la Division des placements surveille les besoins de financement à court terme sur une base hebdomadaire.

Des placements sont également faits dans des marchés étrangers, alors il y a un risque de change qui est atténué partiellement par des stratégies de **couverture** tactiques. Des mesures supplémentaires sont prises pour réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et pour optimiser les gains du portefeuille de placements, afin que le Régime puisse respecter sa promesse envers les participants, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

Le cadre de gestion des risques guide l'élaboration des stratégies de placement visant l'atteinte des objectifs globaux. À chaque classe d'actif sont associés des risques et des limites, telles que des limites quant à l'exposition aux risques, aux concentrations, aux leviers et aux contreparties. Chacune des classes d'actifs et les expositions aux risques qui s'imposent sont surveillées de près par le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite et l'équipe de la Division des placements. Des mesures sont prises au besoin, en conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime.

Chaque trimestre, les risques liés aux placements sont examinés par le Comité des pensions et le Comité consultatif de placement, en fonction des rapports fournis par l'équipe de la Division des placements.

Autres risques

Le Régime est confronté à d'autres risques qui ne sont pas de nature financière, comme les facteurs démographiques, y compris la longévité réelle des pensionnés par rapport aux prévisions et les règles entourant la capitalisation des régimes de retraite régis par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ainsi que d'autres lois et normes applicables. Nous surveillons les tendances du secteur des pensions et les développements au chapitre des dispositions législatives pour prendre les mesures qui s'imposent lorsque des changements surviennent.

Énoncés des politiques et des procédures de placement

Le Comité des pensions a établi deux énoncés des politiques et des procédures de placement pour surveiller et gérer efficacement les risques liés aux placements du Régime.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à prestations déterminées* (EPPP du volet à PD) sert à régir la politique et à diriger les placements de l'actif du volet à PD du Régime. L'EPPP du volet à PD précise la gouvernance de la caisse, les caractéristiques du Régime, le passif, les objectifs en matière de placement, la politique sur la composition de l'actif, les investissements autorisés et les contraintes, ainsi que les autres exigences concernant l'investissement et l'administration de l'actif du volet à PD.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Régimes d'accumulation du capital* (EPPP – RAC) vise à régir la politique sur la structure de placement des **régimes d'accumulation du capital** offerts par Postes Canada, y compris le volet à CD du Régime. Ce document porte sur la gouvernance de la caisse, la structure de placement et les croyances en matière de placement, de même que les autres exigences liées à l'investissement et à l'administration de l'actif des régimes d'accumulation du capital. Les objectifs en matière de placement indiqués dans l'EPPP des régimes d'accumulation du capital sont réalisés dans le cadre des obligations contractuelles du fournisseur de services liés au volet à CD, la Financière Sun Life.

L'EPPP du volet à PD et l'EPPP des régimes d'accumulation du capital sont examinés et approuvés une fois par année par le Comité des pensions. L'**actuaire** du Régime et les membres du Conseil consultatif des pensions reçoivent un exemplaire de l'EPPP du volet à PD et de l'EPPP des régimes d'accumulation du capital mis à jour après leur approbation. Les EPPP du Régime sont affichés sur le site **retraitescp.com**, à la rubrique Documents de gouvernance.

Nos placements – Volet à PD



Douglas D. Greaves

Vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Je suis heureux de déclarer une autre année de bon rendement des placements du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes.

Les actifs nets de placement du Régime totalisent 23,1 milliards de dollars au 31 décembre 2016, par rapport à 21,9 milliards de dollars l'année précédente. Le Régime a affiché un rendement de 7,9 % pour 2016, ce qui dépasse de 1,2 % son **indice de référence**, de même que le rendement médian des grands régimes de retraite canadiens selon RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

À moyen terme, le rendement annuel moyen sur quatre ans était de 10,7 %, surpassant son indice de référence de 1,5 %. À long terme, le rendement annuel moyen sur 10 ans était de 5,8 %, surpassant l'indice de référence de 0,7 %. L'évolution de la stratégie de placement du Régime a contribué au succès de ces placements. En gérant activement notre portefeuille, nous avons ajouté, en 2016, 265 millions de dollars à l'actif du Régime comparativement à l'indice de référence. Nous avons ajouté 1 368 millions de dollars au cours des 10 dernières années, comparativement à l'indice de référence.

En 2016, toutes les classes d'actif ont produit des rendements positifs, les **actions** canadiennes, les biens immobiliers, les actions américaines à petite capitalisation, les actions des marchés émergents, les placements en infrastructure et les actions de sociétés à capital fermé ayant fourni les meilleurs rendements. Reportez-vous aux graphiques des pages 14 et 15.

L'étude de l'actif et du passif a été approuvée par le Conseil d'administration en 2015. L'étude visait à rendre le Régime plus viable en réduisant graduellement la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite, tout en maintenant le rendement des placements. L'étude recommandait la mise en place d'une stratégie de placement en fonction du passif en plusieurs étapes pour les 5 à 10 prochaines années. À cet effet, une trajectoire a été élaborée en fonction de cibles prédéterminées sur le statut de la capitalisation. Dans un premier temps, en 2015, une transition des actions de l'actif vers des obligations a été entreprise, la **durée des obligations** a été prolongée et le Régime a continué d'ajouter des actifs non traditionnels. Cette approche sera maintenue à mesure que des cibles subséquentes seront atteintes.

Voici quelques activités qui ont eu une incidence sur les actifs nets de placement du Régime en 2016 :

Toutes les classes d'actif ont affiché des rendements positifs. Certains des gains des marchés réalisés avec les actions canadiennes, américaines et internationales ont été prélevés pour financer l'achat d'éléments d'actif non traditionnels.

À la suite de solides gains des marchés, les actifs des actions canadiennes ont augmenté de 14 % même si certains gains ont servi à financer l'achat d'autres classes d'actif.

Le **taux de rendement** des biens immobiliers de 11,0 % est imputable aux gains des marchés et à une capitalisation additionnelle des biens immobiliers américains.

Dans le cadre de sa stratégie de placement en fonction du passif, le Régime a continué d'ajouter des actifs non traditionnels, comme des biens immobiliers, des actifs d'infrastructure et des actions de sociétés à capital fermé, ce qui permet de maintenir un taux de rendement élevé. Ces éléments d'actif aident à protéger le Régime de la volatilité des marchés financiers.

Le Régime a étendu son exposition géographique en investissant dans des biens immobiliers aux États-Unis.

L'internalisation de l'administration des actifs obligataires canadiens a été achevée en 2016. L'administration interne des éléments d'actif a réduit les coûts et fourni une plus grande flexibilité. En 2016, le Régime a amorcé un mouvement vers le crédit aux entreprises de qualité plutôt que la dette publique. Des placements initiaux dans la dette privée ont été effectués.

Objectifs en matière de placement

Le Régime continue de prendre de la maturité étant donné que les participants au Régime vieillissent et que le nombre de retraités augmente. Cette situation nécessite une stratégie de placement en fonction du passif, selon laquelle la composition de l'actif du Régime permet de mieux combler son passif, et le risque lié aux taux d'intérêt est réduit au fil du temps. Nous prévoyons qu'une telle stratégie réduira la volatilité de la situation de capitalisation du Régime. La première étape, achevée en 2016, consistait à accroître les obligations détenues et à prolonger la durée des obligations. Ceci a donné lieu à une meilleure correspondance entre l'actif et le passif. De plus, les placements non traditionnels continueront d'augmenter progressivement en fonction des possibilités d'investissement. La trajectoire est fondée sur des éléments déclencheurs d'une certaine situation de capitalisation. Un changement de composition de l'actif sera effectué lorsqu'une situation de capitalisation prédéterminée sera atteinte. Il n'y a pas eu d'élément déclencheur d'une situation de capitalisation en 2016.

Les objectifs du Régime en matière de placement consistent à sélectionner la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent afin de réaliser un rendement qui dépasse l'indice de référence et de répondre aux besoins en capitalisation à long terme du Régime. De solides décisions de placement contribuent à rendre le Régime viable et abordable et aident Postes Canada à respecter sa promesse envers les participants au Régime, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction des objectifs de capitalisation du Régime, ainsi que du taux de rendement requis pour que le Régime puisse respecter ses obligations au titre des prestations de retraite envers ses participants, tel qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle. À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'actifs du Régime.

Composition de l'actif

La composition de l'actif du Régime est conçue dans le but de maximiser les occasions de croissance, de réduire au minimum les risques et de répondre aux exigences du cadre de gestion des risques et du document *Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à prestations déterminées* (EPPP du volet à PD), qui comprend la stratégie de placement en fonction du passif approuvée par le Conseil. Conformément à la stratégie, la répartition cible quant à la composition de l'actif du Régime au 31 décembre 2016 demeurait 60 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et 40 % de titres à revenu fixe.

La composition de l'actif est déterminée en vue de fournir au Régime un taux de rendement net à long terme qui est supérieur de 4,5 % au taux d'inflation prévu de 2,0 %, ce qui équivaut à un taux total de 6,5 %. On estime que ce taux peut appuyer les objectifs en matière de placement du Régime ainsi que la croissance de ses obligations au titre des prestations de retraite.

À tout moment, la composition de l'actif peut varier par rapport aux objectifs à long terme. L'EPPP du volet à PD a fixé des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent. La composition de l'actif du Régime, au 31 décembre 2016, était de 62,4 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et de 37,6 % de titres à revenu fixe. Le rendement élevé en 2016 est dû en partie à l'attribution de la caisse aux actions supérieure à l'objectif.

Le rendement de chaque classe d'actif est évalué par rapport à son propre indice de référence pertinent. En 2016, le Régime détenait des actions canadiennes et américaines pour une valeur près de la limite maximale de sa répartition cible pour ce type de placements. Au cours de l'année, il a réduit sa pondération en actions américaines, canadiennes et internationales, et ce, tout en tirant profit des gains des marchés. Ces gains ont été réattribués aux biens immobiliers, à l'infrastructure et à la dette privée. L'équipe chargée des placements se fonde sur ses connaissances et son savoir-faire pour administrer le portefeuille conformément à l'orientation fournie par l'EPPP du volet à PD.

Aperçu du marché et rendement du marché des capitaux

La croissance économique aux États-Unis a été encourageante, la vigueur provenant des achats des ménages, des dépenses en immobilisations et des dépenses gouvernementales. Les mesures de stimulation monétaire continues et la faiblesse de l'euro ont soutenu la croissance en Europe malgré la menace de sortie du Royaume-Uni de la zone euro et des élections européennes anticipées. Une amélioration du marché de l'emploi a appuyé la consommation des ménages tandis que la fabrication et les exportations affichaient de bons résultats. Au Japon, des mesures de stimulation monétaire et fiscale et des réformes structurelles ont continué de produire des résultats mitigés pour stimuler l'inflation et l'emploi, tandis que la dépréciation du yen après l'élection présidentielle américaine a fait progresser les exportations.

Le gouvernement chinois a stimulé son économie en augmentant l'accès au crédit pour les infrastructures et les projets immobiliers. Tandis que la croissance économique ralentissait comme prévu, l'activité manufacturière a repris et la demande intérieure a continué à soutenir l'économie. Les marchés émergents ont bénéficié d'une hausse du prix des produits de base et d'une augmentation de la demande de la part des économies développées. Cependant, les devises des économies tributaires des exportations se sont dépréciées au quatrième trimestre dans la perspective d'une montée du protectionnisme aux États-Unis.

L'économie canadienne a profité d'un rebond des prix du cuivre et des métaux de base, et des exportations d'énergie après les incendies de forêt en Alberta et la décision de l'OPEP de réduire sa production. Les prévisions d'une hausse des taux d'intérêt ont également profité au secteur financier. Le prix du pétrole a remonté après avoir atteint un plancher au premier trimestre. Les prix du pétrole et du gaz naturel se sont redressés après la décision de l'OPEP de réduire la production de pétrole au quatrième trimestre. Les produits de base industriels, y compris le cuivre, ont rebondi avec la croissance du secteur manufacturier chinois et les rumeurs d'une hausse des dépenses dans les infrastructures aux États-Unis. Les métaux précieux ont affiché de bons résultats au début de 2016 et ont reculé au quatrième trimestre en prévision d'autres augmentations des taux d'intérêt, d'un dollar américain plus fort et de l'amélioration des perspectives de croissance aux États-Unis.

Le dollar canadien s'est apprécié légèrement par rapport au dollar américain. Toutefois, la vigueur persistante du dollar américain, comparativement à d'autres devises importantes et aux devises des marchés émergents, a nui aux rendements des actions internationales.

Après avoir annoncé son intention en décembre 2016, la Réserve fédérale américaine a augmenté les taux d'intérêt de 25 points de base – soit seulement la deuxième hausse de taux en une décennie.

Sur les marchés publics des actions, les actions canadiennes, les actions des marchés émergents et les actions américaines à faible capitalisation ont affiché les meilleurs rendements.

Les obligations de crédit et de sociétés à **rendement** élevé ont enregistré de bons rendements, l'écart de rendement avec les obligations souveraines se rétrécissant. Les rendements des obligations souveraines (américaines et canadiennes) ont progressé au quatrième trimestre de 2016, particulièrement après les élections américaines, avec la baisse du prix des obligations du Trésor américain. La perspective d'importantes mesures de relance budgétaire aux États-Unis se traduira par une croissance plus forte et des taux d'inflation et d'intérêt plus élevés (et un resserrement de la politique monétaire).

Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 7,9 % en 2016, par rapport à son indice de référence fixé à 6,7 %. Ce rendement de 7,9 % était supérieur au rendement médian qu'a observé RBC Services aux investisseurs et de trésorerie pour les grands régimes de retraite canadiens.

À moyen terme, le rendement annuel moyen sur 4 ans est de 10,7 % et, à long terme, le rendement sur 10 ans est de 5,8 %. Ce résultat se compare favorablement aux indices de référence du portefeuille de la caisse, qui se situent à 9,2 % et à 5,1 % pour les mêmes périodes. L'évolution de la stratégie du Régime a contribué au succès de ces placements.

Les actions canadiennes, les placements en biens immobiliers et en infrastructure, les obligations à rendement élevé, les actions américaines à faible capitalisation et les placements dans les actions de sociétés à capital fermé du Régime ont fourni les meilleurs rendements, suivis des actions américaines à forte capitalisation, des actions internationales et des obligations canadiennes.

La classe d'actif des biens immobiliers a généré des augmentations considérables des évaluations et des gains provenant des ventes d'actifs. Cette classe d'actif offre une protection contre l'inflation et une source de revenus prévisible.

Les placements en infrastructure ont profité des augmentations des évaluations des actifs et des revenus touchés. Les classes d'actifs des actions de sociétés à capital fermé ont profité des gains en évaluation des actifs et des profits découlant de la sortie de certains placements initiaux.

Regard vers 2017

La volatilité de la situation de capitalisation, le mouvement du rendement des placements et les obligations au titre des prestations de retraite feront l'objet d'une surveillance étroite. L'étude de l'actif et du passif et la trajectoire seront mises à jour au moins tous les trois ans ou dès qu'un ratio de capitalisation de 90 % est atteint.

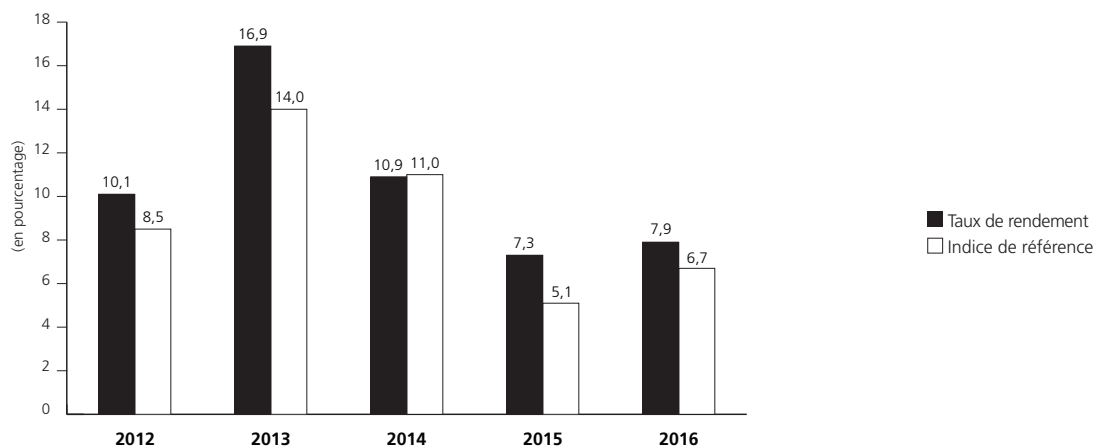
Les placements dans les actifs non traditionnels continueront à croître. Il faudra du temps avant d'atteindre notre répartition visée. L'équipe de la Division des placements est très sélective quant à la qualité des actifs et au prix d'achat de ces placements.

Nous continuerons d'étendre notre exposition géographique en investissant dans des biens immobiliers européens et en ajoutant des biens immobiliers américains.

Nous mettrons au point une stratégie pour les instruments dérivés qui permettra d'augmenter le rendement du Régime et de gérer les risques. Cette stratégie est assujettie à l'approbation du Conseil.

Nous maintiendrons notre engagement visant à atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du Régime. Au moyen de la répartition de l'actif et de l'atténuation des risques appropriées à l'égard de nos obligations, nous cherchons à obtenir un rendement supérieur au portefeuille de référence, en tenant compte des changements économiques et démographiques. Nous continuerons à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le rendement sans prendre de risques inutiles.

Taux de rendement par rapport à l'indice de référence



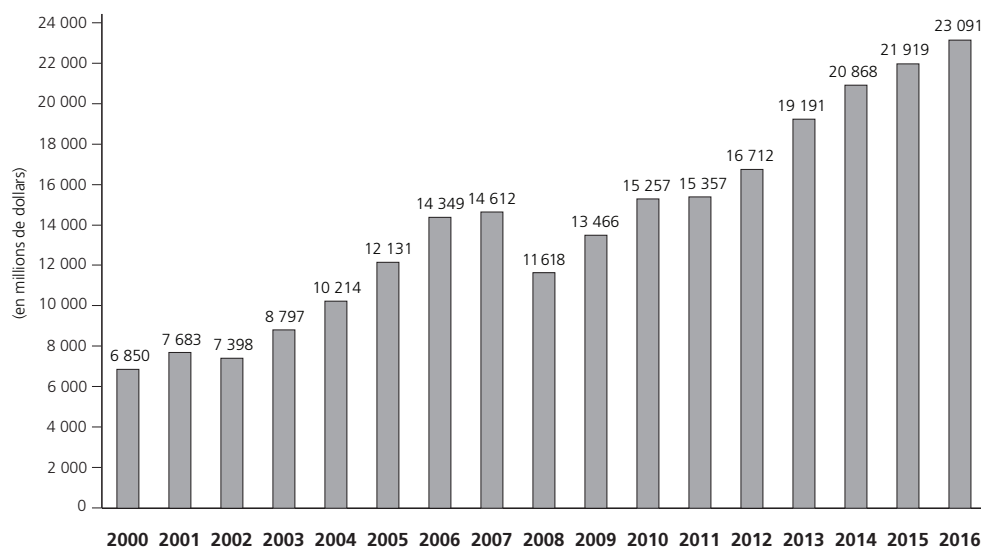
Taux de rendement

	Au cours des 10 dernières années	En 2016
Taux de rendement du Régime	5,8 %	7,9 %
Indice de référence du Régime	5,1 %	6,7 %
Indice de référence du groupe de pairs ¹	5,5 %	6,1 %
Taux de rendement du Régime visé à long terme	6,5 %	

En gérant activement notre portefeuille, nous avons ajouté, en 2016, 265 millions de dollars à l'actif du Régime comparativement à l'indice de référence. Nous avons ajouté 1 368 millions de dollars au cours des 10 dernières années, comparativement à l'indice de référence.

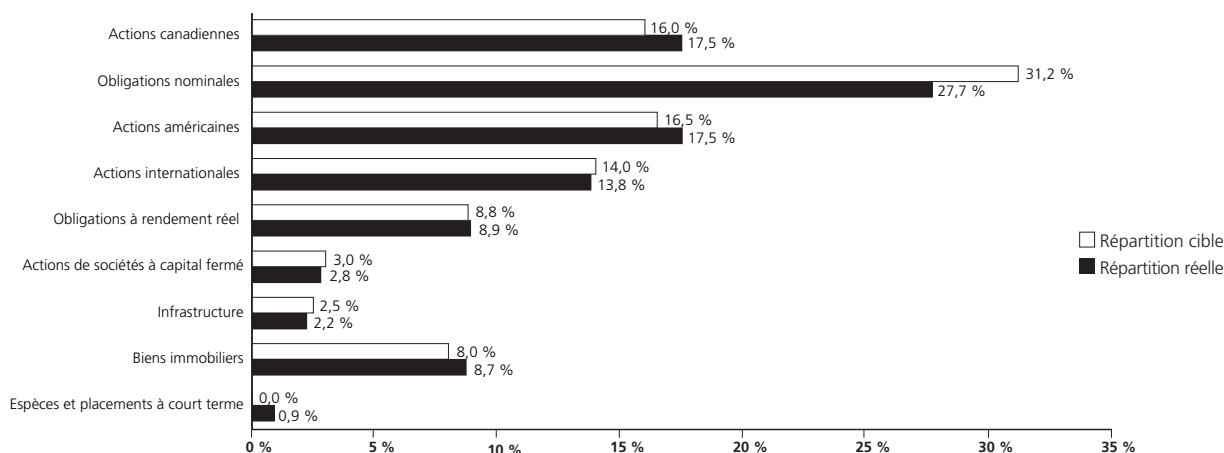
1. Données de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie fondées sur le rendement des grands régimes de retraite canadiens (plus de 1 milliard de dollars).

Actifs nets de placement



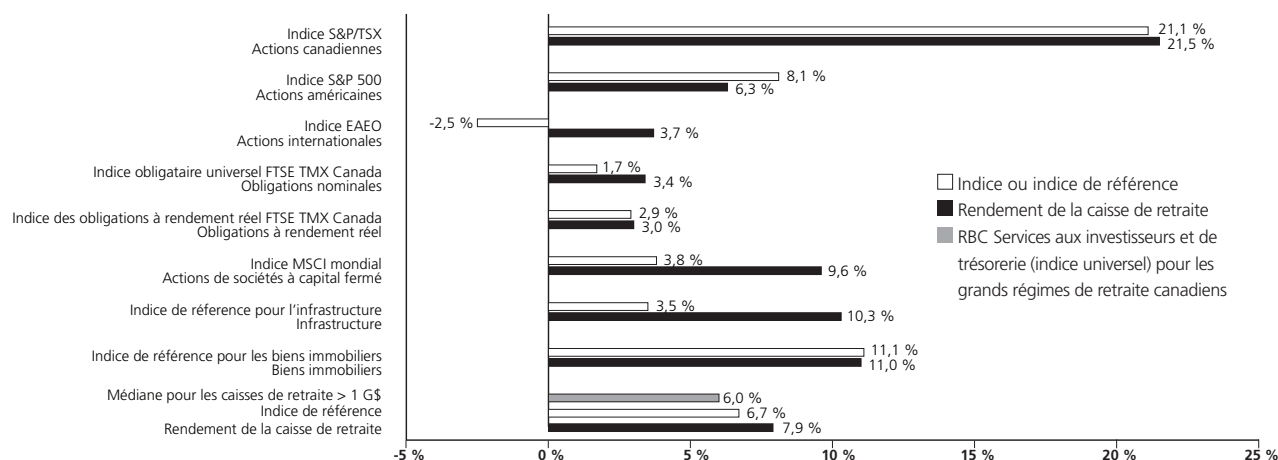
Les actifs nets de placement correspondent à la somme des placements et des créances relatives aux placements, moins les passifs liés aux placements.

Composition de l'actif



Les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Taux de rendement par classe d'actif et pour l'ensemble du Régime



L'indice de référence pour les biens immobiliers regroupe l'indice composite plafonné S&P/TSX, dans une proportion de 50 %, et l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %. L'indice de référence pour l'infrastructure regroupe l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %, et l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI), dans une proportion de 50 %. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Coûts de gestion des placements

Tels que mesurés par l'étude comparative de 2015 menée par CEM Benchmarking	
Par tranche de 100 \$ d'actifs moyens	
Régime	0,36 \$
Groupe de pairs	0,39 \$

Les coûts des placements du Régime sont inférieurs de 7,5 millions de dollars à ceux de l'indice de référence.

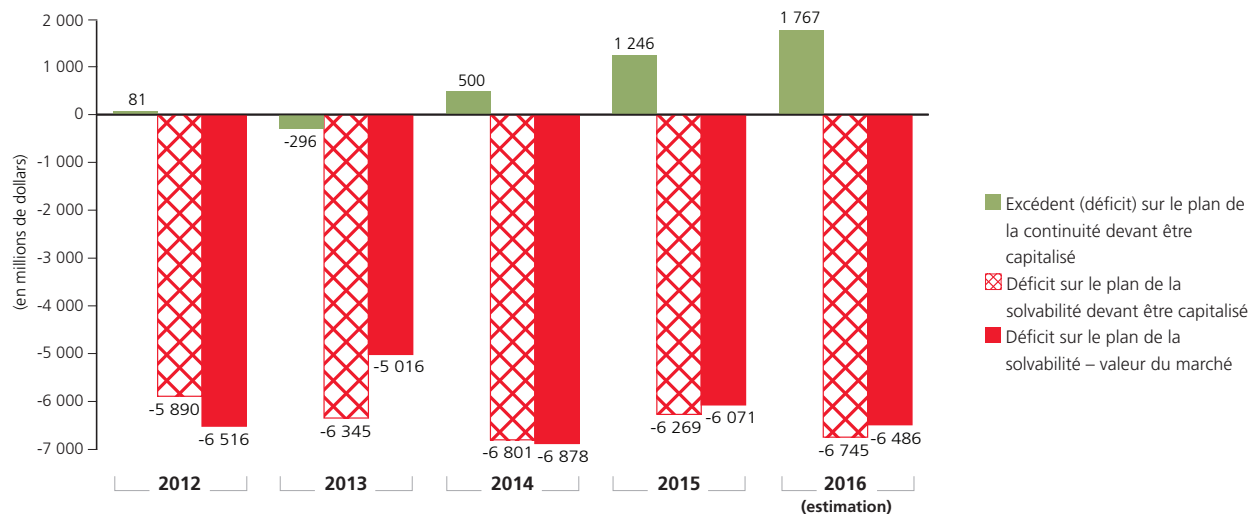
Portefeuille d'actions de plus de 0,25 % de l'actif du Régime

Au 31 décembre 2016 (en millions de dollars)

	Valeur du marché	Pourcentage de la caisse
Banque Toronto-Dominion	245 \$	1,06 %
Banque Royale du Canada	235	1,02
Banque de Nouvelle-Écosse	176	0,76
Banque de Montréal	132	0,57
Canadian Natural Resources ltée	124	0,54
Financière Manuvie	110	0,48
Apple inc.	105	0,45
Enbridge inc.	102	0,44
Suncor Énergie inc.	99	0,43
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	89	0,38
BCE inc.	86	0,37
Banque Canadienne Impériale de Commerce	80	0,34
Microsoft Corp.	79	0,34
TransCanada Corp.	79	0,34
Thomson Reuters Corp.	76	0,33
Financière Sun Life inc.	67	0,29
Magna International inc.	67	0,29
Bank of America Corp.	64	0,28
Johnson & Johnson	63	0,27
JPMorgan Chase & Co.	62	0,27
Telus Corp.	60	0,26
Amazon.com inc.	59	0,25
Facebook inc. Classe A	58	0,25
Rogers Communications inc. Classe B	57	0,25
	2 373 \$	10,28 %

Points saillants de la situation financière – Volet à PD

Situation de capitalisation du Régime



Cotisations et paiements de prestations



Les cotisations de Postes Canada représentent le montant payé après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

Résumé des états financiers

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes a enregistré un rendement de 7,9 % en 2016. À la fin de l'exercice, le Régime affiche 23 192 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations (y compris 26 millions de dollars dans le volet à CD), ce qui représente une augmentation de 1 187 millions de dollars par rapport aux 22 005 millions de dollars (y compris 18 millions de dollars dans le volet à CD) disponibles à la fin de 2015.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 1 187 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations est composée du revenu de placements de 1 721 millions de dollars et des cotisations de 512 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 941 millions de dollars et les frais de 105 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élèvent à 1 721 millions de dollars en 2016, par rapport à 1 522 millions de dollars en 2015.

En 2016, les cotisations au Régime s'élèvent à 512 millions de dollars, comparativement à 519 millions de dollars en 2015, ce qui représente une baisse de 7 millions de dollars.

Les paiements de prestations de retraite pour 2016 s'élèvent à 941 millions de dollars, comparativement à 882 millions de dollars en 2015, ce qui représente une augmentation de 59 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 6,8 % du nombre de retraités par rapport à 2015.

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élèvent à 20 301 millions de dollars (y compris 26 millions de dollars dans le volet à CD), comparativement à 19 234 millions de dollars (y compris 18 millions de dollars dans le volet à CD) en 2015, ce qui représente une augmentation de 1 067 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable aux intérêts accumulés sur les obligations au titre des prestations de retraite ainsi qu'aux nouvelles prestations de retraite constituées et aux changements dans les **hypothèses actuarielles** partiellement compensés par les prestations de retraite payées en 2016.

(en millions de dollars)	2016			2015		
Méthode comptable	PD	CD	Total	PD	CD	Total
Actif net	23 166	26	23 192	21 987	18	22 005
Obligations au titre des prestations de retraite	20 275	26	20 301	19 216	18	19 234

Excédent (déficit)

L'écart entre l'actif disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2016 représente un excédent de 2 891 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, conformément aux normes de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

L'excédent sur le plan de la continuité à la même date est estimé à 1 767 millions de dollars. L'écart entre l'excédent comptable de 2 891 millions de dollars et l'excédent sur le plan de la continuité estimatif de 1 767 millions de dollars correspond à un **ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage)** de 1 124 millions de dollars. La méthode de lissage des éléments d'actif comptabilise les gains ou les pertes réalisés sur les placements sur une période de cinq ans afin de réduire au minimum les fluctuations causées par la volatilité du marché. Un tel ajustement actuariel n'est plus permis en tant que méthode d'évaluation aux fins comptables en vertu du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada depuis 2011.

Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site retraitescp.com ou sur demande.

Rétrospective financière sur cinq ans

Situation financière (en millions de dollars)	2016	2015	2014	2013	2012
Actif					
Placements	23 075 \$	21 884 \$	20 824 \$	19 145 \$	16 690 \$
Créances relatives aux placements	160	196	212	193	173
Cotisations et autres apports à recevoir	112	110	112	102	108
Total de l'actif	23 347	22 190	21 148	19 440	16 971
Passif					
Passif lié aux placements	118	143	155	139	151
Créditeurs et charges à payer	37	42	48	31	45
Total du passif	155	185	203	170	196
Actif net disponible pour le service des prestations	23 192 \$	22 005 \$	20 945 \$	19 270 \$	16 775 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent					
Obligations au titre des prestations de retraite	20 301 \$	19 234 \$	18 632 \$	18 039 \$	16 461 \$
Excédent	2 891	2 771	2 313	1 231	314
Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent	23 192 \$	22 005 \$	20 945 \$	19 270 \$	16 775 \$
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations (en millions de dollars)					
	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus de placements	1 721 \$	1 522 \$	2 083 \$	2 849 \$	1 556 \$
Cotisations – Répondant					
Service courant	246	246	254	262	309
Paiements spéciaux	34	34	41	28	63
Cotisations – Participants					
Service courant	226	229	240	207	190
Service accompagné d'option et autres	6	10	5	5	7
Total des cotisations	512	519	540	502	569
Moins					
Prestations					
Prestations de retraite et de survivants	847	800	747	694	624
Valeur de transferts et autres	94	82	105	82	85
Total des prestations	941	882	852	776	709
Frais d'administration					
Frais d'administration du Régime	21	21	19	17	16
Frais de placement	84	78	77	63	56
Total des frais d'administration	105	99	96	80	72
Augmentation de l'actif net	1 187 \$	1 060 \$	1 675 \$	2 495 \$	1 344 \$
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite (en millions de dollars)					
	2016	2015	2014	2013	2012
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 100 \$	1 067 \$	1 035 \$	939 \$	954 \$
Prestations de retraite constituées	474	466	494	486	507
Changement au niveau des hypothèses actuarielles	532	49	(70)	1 069	(704)
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	(98)	(98)	(14)	(140)	(157)
Prestations payées	(941)	(882)	(852)	(776)	(709)
Augmentation (diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite	1 067 \$	602 \$	593 \$	1 578 \$	(109) \$

Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation – Volet à PD

Postes Canada doit déposer chaque année des évaluations actuarielles du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite. Une évaluation actuarielle est un bilan de santé du Régime. Elle a pour but de déterminer la situation de capitalisation du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise. La dernière évaluation actuarielle a été déposée en juin 2016 et a fourni les résultats au 31 décembre 2015.

Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la continuité

Situation de capitalisation sur le plan de la continuité au 31 décembre				
	Résultats estimés pour 2016		Données réelles pour 2015	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif sur le plan de la continuité (valeur lissée)	22 042		20 446	
Obligations sur le plan de la continuité	20 275		19 200	
Excédent sur le plan de la continuité	1 767	108,7 %	1 246	106,5 %

La situation financière du Régime s'est améliorée en 2016, en raison des gains de placement d'années antérieures sur la valeur lissée des actifs, d'un bon rendement des placements, et d'une baisse du taux d'inflation hypothétique. Les améliorations ont été contrées par une diminution du taux d'actualisation et par l'impact des changements au niveau des hypothèses.

Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la solvabilité

Situation de capitalisation sur le plan de la solvabilité au 31 décembre				
	Résultats estimés pour 2016		Données réelles pour 2015	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif de solvabilité (valeur du marché)	23 146		21 967	
Obligations sur le plan de la solvabilité	29 632		28 038	
Déficit sur le plan de la solvabilité (selon la valeur du marché de l'actif du Régime)	(6 486)	78,1 %	(6 071)	78,3 %
Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé (selon la méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans)	(6 745)	77,2 %	(6 269)	77,6 %

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime a augmenté, passant de 6 071 millions de dollars à la fin de 2015 à un montant estimatif de 6 486 millions de dollars à la fin de 2016. L'augmentation était principalement due à l'impact d'une diminution du taux d'actualisation réel annuel net, qui est passé de 1,2 % à 1,1 %, et à des changements au niveau des hypothèses actuarielles découlant d'une étude des résultats menée en 2016 contrée en partie par des gains de placement.

Le ratio de solvabilité moyen sur trois ans, utilisé aux fins de l'évaluation, a diminué en 2016, passant de 77,6 % à 77,2 %. Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé est donc passé de 6 269 millions de dollars à la fin de 2015 à un montant estimatif de 6 745 millions de dollars à la fin de 2016.

Si le Régime avait pris fin et avait été liquidé le 31 décembre 2015, il n'y aurait pas eu assez d'actifs pour payer la totalité des prestations de retraite.

La longévité accrue des participants et le fait qu'ils reçoivent des prestations de retraite plus longtemps exigent que des montants plus élevés soient mis de côté pour capitaliser la caisse de retraite.

Lorsque les taux d'intérêt sont faibles, plus d'argent doit être mis de côté. Par exemple, vous auriez besoin en moyenne de 1,2 million de dollars si vous preniez votre retraite à 60 ans pour recevoir des prestations de retraite annuelles de 50 000 \$ semblables à celles offertes par notre Régime à un taux d'intérêt de 4 %. Ce montant augmente de plus de 15 % et atteint 1,4 million de dollars, lorsque les taux d'intérêt chutent à 3 %.

Multipliez ce montant par le nombre de participants à notre Régime, et vous pouvez voir qu'un léger changement aux taux d'actualisation a une incidence considérable sur l'ensemble des obligations au titre des prestations de retraite. Une diminution du taux

d'actualisation se traduirait par une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite sur le plan de la solvabilité. De même, une augmentation des taux d'actualisation se traduirait par une diminution des obligations au titre des prestations de retraite.

Cotisations

Cotisations (en millions de dollars)	2016	2017 ¹
Participants	229	226
Cotisations régulières de Postes Canada	241	271
Paiements spéciaux de Postes Canada ²	34	38
Total des cotisations	504	535

Partage du coût des prestations pour service courant ³ (cotisations régulières)	2016	2017 ¹
Participants	48 %	45 %
Postes Canada	52 %	55 %

1. Estimation.

2. Après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

3. À l'exclusion des cotisations pour service accompagné d'option.

Les paiements spéciaux versés par Postes Canada en 2016 et ceux dont on estime le versement en 2017 sont des paiements complémentaires (déficit de transfert). Les paiements complémentaires sont requis pour payer la totalité de la **valeur de transfert** lorsqu'un participant quitte le Régime, puisque le ratio de solvabilité est inférieur à 100 %, et comprennent les paiements complémentaires supplémentaires requis par le BSIF depuis 2014 étant donné l'allègement de la capitalisation du déficit.

Allègement de la capitalisation du déficit

Au cours des dernières années, la faiblesse des taux d'actualisation utilisés aux fins de l'évaluation de la solvabilité a fait augmenter de beaucoup les obligations et les déficits du Régime au titre de la solvabilité. De 2011 à 2013, Postes Canada a utilisé des mesures d'allègement de solvabilité, comme l'autorise la législation sur les régimes de retraite pour tous les régimes réglementés par le gouvernement fédéral. En vertu de ces mesures, le montant maximal de l'allègement ne peut dépasser 15 % de la valeur du marché de l'actif du Régime établie à la fin de son exercice le plus récent.

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Il accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017). Pour Postes Canada, ce règlement remplace les mesures d'allègement de solvabilité en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP). Il s'agit d'une période d'allègement temporaire qui reconnaît les défis opérationnels auxquels Postes Canada doit faire face. On s'attend à ce que les paiements spéciaux reprennent en 2018, à la fin de la période d'allègement. Reportez-vous à la page 23 pour en savoir plus.

Allègement (en millions de dollars)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allègement de solvabilité en vertu de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i>	433	898	1 179	–	–	–
Allègement en vertu du <i>Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes</i>	–	–	–	1 269	1 360	1 254

L'allègement de la capitalisation du déficit présente d'autres risques potentiels pour le Régime et ses participants. La valeur de l'actif du Régime est inférieure à celle à laquelle on pourrait s'attendre si Postes Canada avait les liquidités nécessaires pour effectuer les paiements spéciaux. Il y a donc un risque d'érosion en ce qui concerne les évaluations sur le plan de la solvabilité et sur le plan de la continuité au cours de la période d'allègement. L'incidence sera fonction de facteurs tels que les rendements des placements et les taux d'intérêt. Le Régime peut, à l'heure actuelle, verser toutes les prestations aux participants à mesure qu'elles deviennent payables, et cela ne devrait pas changer au cours de la période d'allègement. Cependant, Postes Canada doit trouver des solutions à long terme pour faire en sorte que le Régime demeure viable et abordable pour les participants et pour la Société.

Postes Canada et les participants au Régime continuent à verser les cotisations régulières (pour service courant) pendant la période d'allègement. L'allègement ne s'applique qu'aux paiements spéciaux pour la capitalisation du déficit. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de combler tout déficit du Régime et de s'assurer que le Régime est viable.

Pendant la période d'allègement temporaire, Postes Canada, à titre d'administratrice du Régime, continuera à déposer des évaluations actuarielles annuelles auprès des organismes de réglementation pour surveiller l'état du Régime. Cet état est communiqué à tous les participants au Régime au moins une fois par année.

Sans aucun allègement de la capitalisation, les paiements spéciaux de Postes Canada nécessaires pour capitaliser le déficit se seraient élevés à 1 288 millions de dollars en 2016 (dont 34 millions de dollars versés en paiements complémentaires). Cela aurait porté le montant total des cotisations de Postes Canada à 1 529 millions de dollars en 2016, soit 59 % des salaires donnant droit à pension.

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

Le BSIF exige qu'une évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que les régimes n'affichent un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitaient, décider de les déposer à un intervalle moindre. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. Postes Canada déposera l'évaluation actuarielle de la capitalisation du Régime pour 2016 d'ici juin 2017.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Estimation			Évaluations actuarielles ¹							
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2007	2006	2005
Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place)											
Valeur du marché de l'actif	23 166 \$	21 987 \$	20 932 \$	19 262 \$	16 775 \$	15 431 \$	15 376 \$	13 576 \$	14 666 \$	14 430 \$	12 211 \$
Ajustement de lissage de l'actif	(1 124)	(1 541)	(1 832)	(1 527)	(352)	716	488	1 357	(266)	(1 340)	(715)
Valeur lissée de l'actif	22 042	20 446	19 100	17 735	16 423	16 147	15 864	14 933	14 400	13 090	11 496
Objectif de capitalisation	20 275	19 200	18 600	18 031	16 342	16 551	16 039	14 365	13 143	12 097	11 145
Excédent (déficit)	1 767 \$	1 246 \$	500 \$	(296) \$	81 \$	(404) \$	(175) \$	568 \$	1 257 \$	993 \$	351 \$
Ratio de capitalisation	108,7 %	106,5 %	102,7 %	98,4 %	100,5 %	97,6 %	98,9 %	104,0 %	109,6 %	108,2 %	103,1 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité											
Taux d'actualisation	5,50 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	6,20 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement réel (net de l'inflation)	3,50 %	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,30 %	3,30 %	3,70 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)											
Valeur du marché de l'actif (net des frais de résiliation)	23 146 \$	21 967 \$	20 912 \$	19 250 \$	16 763 \$	15 419 \$	15 364 \$	13 573 \$	14 664 \$	14 428 \$	12 209 \$
Obligations sur le plan de la solvabilité	29 632	28 038	27 790	24 266	23 279	22 014	19 056	16 777	14 215	14 145	13 410
Sur le plan de la solvabilité – Valeur du marché											
Excédent (déficit)	(6 486) \$	(6 071) \$	(6 878) \$	(5 016) \$	(6 516) \$	(6 595) \$	(3 692) \$	(3 204) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$
Ratio de solvabilité	78,1 %	78,3 %	75,3 %	79,3 %	72,0 %	70,0 %	80,6 %	80,9 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %
Sur le plan de la solvabilité – Capitalisation requise											
Excédent (déficit)	(6 745) \$	(6 269) \$	(6 801) \$	(6 345) \$	(5 890) \$	(4 689) \$	(3 204) \$	(1 847) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$
Ratio de solvabilité	77,2 %	77,6 %	75,5 %	73,9 %	74,7 %	78,7 %	83,2 %	89,0 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la solvabilité											
Taux d'actualisation (taux de rendement réel, net de l'inflation)											
Pour les valeurs de transfert											
Taux pour les											
10 premières années	1,10 %	1,30 %	1,30 %	1,70 %	1,10 %	1,30 %	1,70 %	2,10 %	2,50 %	2,25 %	2,00 %
Taux après 10 ans	1,30 %	1,80 %	1,60 %	2,30 %	1,30 %	1,60 %	2,30 %	2,70 %	2,50 %	2,25 %	2,25 %
Pour les rentes viagères	1,10 %	1,20 %	1,10 %	1,80 %	1,50 %	1,60 %	2,20 %	2,70 %	3,00 %	2,50 %	2,25 %

1. Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2008 n'était pas requise par le BSIF.

Questions et réponses sur l'évaluation actuarielle – Volet à PD

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et que permet-elle de déterminer?

Une évaluation actuarielle est en quelque sorte le bilan de la situation financière à long terme d'un régime de retraite à une date précise. Les services d'un actuaire indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle. L'évaluation compare les actifs du régime aux obligations au titre des prestations de retraite pour déterminer s'il y a un excédent ou un déficit de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au régime à la date de l'évaluation. Pour calculer ces obligations, l'actuaire avance des hypothèses au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, les taux de rendement sur les actifs investis, les augmentations salariales, l'âge de retraite, l'espérance de vie et plusieurs autres facteurs.

Le BSIF exige qu'on effectue une évaluation actuarielle à la fois sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la stabilité du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'évaluation sur le plan de la continuité suppose qu'un régime de retraite continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle permet de déterminer si le régime possède assez d'actifs pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle permet aussi de déterminer si le niveau des cotisations versées par les participants au régime et par le répondant du régime est suffisant pour couvrir le **coût des prestations pour service courant**.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'évaluation sur le plan de la solvabilité suppose qu'un régime de retraite cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test permet aux autorités réglementaires des régimes de retraite de vérifier que, dans une telle situation improbable, les participants au régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des taux d'intérêt du marché au moment de l'évaluation. L'évaluation sur le plan de la solvabilité est effectuée en fonction de la valeur du marché. Elle évalue la valeur de l'actif du régime à la date de l'évaluation et est utilisée dans le cas d'une liquidation du régime. Elle est également effectuée en fonction de la capitalisation, en se servant d'une méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations sur le plan de la solvabilité), le répondant du régime est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, en fonction du déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le répondant peut demander l'autorisation de recourir à des mesures d'allègement de solvabilité, si de telles mesures sont disponibles.

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations au titre des prestations sur le plan de la continuité), le répondant est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

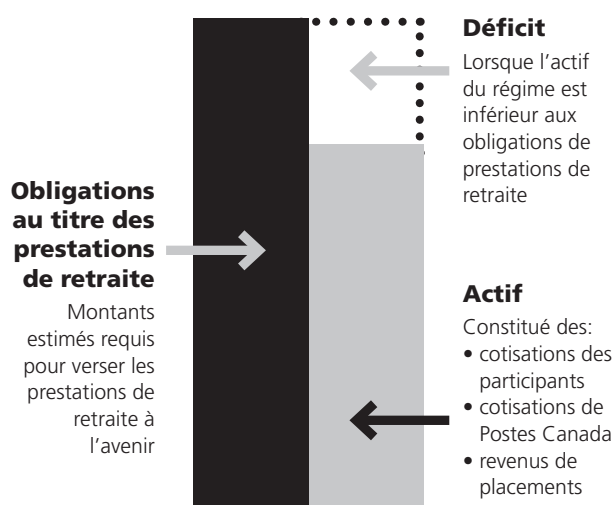
Pour une année donnée, les répondants de régimes de retraite sont tenus de verser les fonds nécessaires pour combler le montant du coût des prestations pour service courant qui n'est pas couvert par les cotisations des employés. S'il y a des déficits, les répondants doivent également verser des paiements spéciaux afin de les réduire, de la manière décrite ci-dessus, à moins qu'on n'ait recours à des mesures d'allègement de solvabilité.

En quoi consistent les mesures d'allègement du déficit?

Depuis 2011, tous les régimes de retraite à prestations déterminées assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* peuvent bénéficier de mesures d'allègement de solvabilité, y compris ceux des sociétés d'État telles que Postes Canada, s'ils ont obtenu l'approbation du ministre des Finances et de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. Ces mesures aident les répondants de régimes à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'incidence de la conjoncture économique à court terme. Le montant maximal de l'allègement ne peut pas dépasser 15 % de la valeur du marché de l'actif du régime établie à la fin de son exercice le plus récent.

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Il accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017). Ce règlement remplace les mesures d'allègement de solvabilité mentionnées ci-dessus.

Les mesures d'allègement de la capitalisation du déficit n'atténuent ou n'annulent pas l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime, et la Société demeure responsable de la capitalisation de tout déficit.



Glossaire

Actifs : Éléments ayant une valeur monétaire, notamment des espèces, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Actifs non traditionnels : Portefeuille d'éléments d'actifs considérés non traditionnels, notamment l'infrastructure et les biens immobiliers. Les actifs non traditionnels sont moins liquides que les placements traditionnels et conviennent mieux à des horizons de placement à plus long terme. Ils offrent également une protection contre l'inflation pour les régimes de retraite indexés.

Actions : Actions ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéfices. Les actions de sociétés à capital fermé sont des actions qui ne sont pas cotées en bourse.

Actuaire : Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) : Différence entre le rendement réel et l'hypothèse actuarielle pour le rendement des actifs du régime qui est ensuite amortie sur une période de cinq ans. Méthode d'évaluation couramment utilisée par les régimes de retraite pour les évaluations sur le plan de la continuité, le lissage équilibre les hauts (gains) et les bas (pertes) du rendement des placements. Cette méthode permet de stabiliser les résultats afin d'éviter d'importants changements aux cotisations (à la hausse ou à la baisse) d'une année à l'autre, tant pour les employés que pour l'employeur. Le lissage est un concept semblable aux plans à versements égaux pour les factures des services publics.

Capitalisation boursière : Évaluation d'une société établie sur la base de ses actions en circulation.

Coût des prestations pour service courant : Obligation au titre des prestations de retraite additionnelle créée pendant l'année qui vient, ce qui se traduit par une autre année décomptée pour les employés qui cotisent au régime.

Couvertures : Réduction du risque d'un placement au moyen d'un placement de compensation.

Durée des obligations : Mesure approximative de la sensibilité d'un portefeuille d'obligations aux variations de taux d'intérêt, exprimée en années. Il s'agit d'une moyenne pondérée de la durée de chaque coupon et paiement de capital.

Fonds axés sur une date d'échéance : Fonds dont la composition de l'actif est choisie en fonction d'une échéance précise, telle que la date de départ à la retraite. Ce type de fonds passe automatiquement à une composition de l'actif de plus en plus prudente à mesure que l'échéance du fonds approche.

Hypothèses actuarielles : Facteurs utilisés par un actuaire pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit, par exemple, de l'estimation des intérêts et des revenus de placement, de l'inflation, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

Indice de référence : Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice peut être utilisé comme indice de référence pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'actifs.

Inflation : L'inflation se produit lorsque le pouvoir d'achat diminue en raison de la hausse de prix des produits et services.

Lissage : Voir la définition du terme « Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) ».

Obligations : Titres de créance émis par une société ou une administration publique, par lesquels cette société ou cette administration publique promet au détenteur le remboursement du capital et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en obligations s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

Obligations ou passif au titre des prestations de retraite : Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir d'hypothèses actuarielles.

Ratio de solvabilité moyen : Méthode servant à mesurer la solvabilité à l'aide de la moyenne des résultats sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Régime d'accumulation du capital : Instrument de placement ou d'épargne donnant droit à une aide fiscale et permettant aux participants de prendre des décisions d'investissement parmi les options offertes par l'instrument.

Rendements : Intérêts (rajustés en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des obligations ou des actions.

Taux d'actualisation : Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les obligations au titre des prestations de retraite.

Taux de rendement : Profit ou perte provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été rajusté en fonction de l'inflation. Le rendement net est celui qui a été rajusté en fonction des dépenses.

Trajectoire : Répartition graduelle, étape par étape, d'actifs effectuée en fonction de cibles prédéterminées selon la situation de capitalisation. Cette approche est conçue pour remplacer graduellement certains éléments dont la pondération en actions est importante par des titres à revenu fixe à long terme. Le mouvement d'une répartition d'actifs à une autre est activé par un élément déclencheur – la situation de capitalisation du régime – jusqu'à l'obtention de la répartition désirée.

Valeur de transfert : Valeur estimée des prestations de retraite futures exprimée en dollars courants. Il s'agit d'un calcul basé sur des hypothèses actuarielles et les taux d'intérêt du marché qui pourraient fluctuer avec le temps.

Ce rapport, les états financiers audités et d'autres renseignements à propos du Régime peuvent être consultés sur le site retraitescp.com.

Avez-vous des suggestions pour le présent rapport ou d'autres publications portant sur la pension? Envoyez-nous un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Renseignements

Service des pensions de Postes Canada

Questions concernant le Régime



1 877 480-9220
1 866 370-2725 (ATS)
613 683-5909 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



retraitescp.com



CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

Fiducie RBC Services aux investisseurs

Questions concernant le versement des prestations de retraite



1 800 876-4498



De 8 h à 20 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



SERVICE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS
1 PLACE VILLE-MARIE
5E ÉTAGE AILE EST
MONTRÉAL QC H3B 1Z3